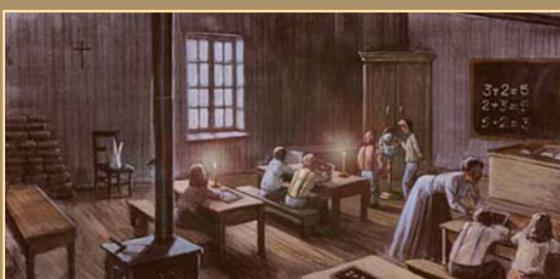


PROFESSIONS et MÉTIERS D'HIER et D'AUJOURD'HUI

Activités de recherche, d'analyse et de synthèse

L'APOTHECAIRE Le PHARMACIEN



Le village
PROLOGUE

DANS CETTE SÉRIE

1	LE MÉDECIN	5	LE NOTAIRE
2	L'APOTHECAIRE • LE PHARMACIEN	6	LE SEIGNEUR DE PROLOGUE • LA MAIRIE
3	LES HOSPITALIÈRES • LES INFIRMIÈRES	7	L'ÉDITEUR DE PROLOGUE • L'ÉDITION AUJOURD'HUI
4	LE CLERGÉ RASSEMBLEUR • L'ÉGLISE BUISSONNIÈRE	8	L'INSTITUTRICE • L'ENSEIGNANTE

L'APOTHECAIRE • LE PHARMACIEN

SOMMAIRE

L'apothicaire d'hier	3
Le pharmacien d'aujourd'hui	4
Boîte à outils • Lectures complémentaires	5
Les Amérindiens	5
La médecine indienne	8
Monsieur Oscar Pépin	17
Apothicaires et pharmaciens après la Conquête	19
Le contrôle du corps médical dans les différents domaines de la santé	22
Le domaine de la pharmacie à l'époque de Prologue	27
Comment cela se passe-t-il à Prologue?	29

L'APOTHECAIRE D'HIER



Les habitants de Prologue croient aux vertus médicinales des plantes. On leur reconnaît des propriétés curatives magiques. Leur efficacité repose parfois sur des mythes. Quoi qu'il en soit, les colonisateurs blancs ont enrichi leur répertoire en présence des Indiens d'Amérique.

La foi explique aussi des guérisons. Les habitants récitent des prières quand survient la maladie et célèbrent des rites pour les faveurs obtenues.

Il y a aussi les apothicaires! À Prologue, monsieur Oscar Pépin est en visite chez le docteur Harris. Il parle de s'établir au village, car le comté aurait bien besoin d'un apothicaire. Le docteur Harris lui a même proposé une association pour la fabrication et la vente des remèdes qui seront tenus dans la future boutique.

Certes! Monsieur Oscar Pépin n'est pas le premier venu. Après tout, il a fait ses études aux États-Unis. Il garde, par-devers lui, plusieurs manuscrits dont certains datent du XVII^e siècle. Ils ont été transmis de génération en génération retracant, par le fait même, la petite histoire de l'implantation et du développement de la pharmacie au Bas-Canada.

La suggestion du docteur Harris semble quelque peu curieuse en cette période où le corps médical cherche à contrôler les différents domaines touchant la santé, y compris le domaine de la pharmacie.

Le plus célèbre apothicaire naît dans l'esprit de l'écrivain, Gustave Flaubert qui caricaturera bientôt le prestige social de M. Homais:

«Mais ce qui attire le plus les yeux, c'est, en face de l'auberge du Lion d'or, la pharmacie de M. Homais! Le soir, principalement, quand son quinquet est allumé et que les bocaux rouge et vert qui embellissent sa devanture allongent au loin, sur le sol, leurs deux clartés de couleur, alors, à travers elles, comme dans des feux de Bengale, s'entrevoit l'ombre du pharmacien accoudé sur son pupitre. Sa maison, du haut en bas, est placardée d'inscriptions écrites en anglaise, en ronde, en moulée: Eaux de Vichy, de Seltz et de Barèges, robs dépuratifs, médecine Raspail, racahout des Arabes, pastilles Darcet, pâte Regnault, bandages, bains, chocolats de santé, etc. Et l'enseigne, qui tient toute la largeur de la boutique, porte en lettres d'or: Homais, pharmacien. Ce même Homais qui avait lu une nouvelle méthode pour la cure des pieds bots convainc le docteur Bovary de pratiquer une opération sur le pauvre Hippolyte. L'opération a duré le temps de lui couper le tendon!»¹

Pour en savoir plus, consultez les textes complémentaires dans la **boîte à outils**.

LE PHARMACIEN D'AUJOURD'HUI



Un pharmacien est un professionnel de la santé, spécialiste du médicament, dont le rôle consiste à assurer la conformité de la prise en charge pharmaceutique et l'éducation thérapeutique du patient. Il est essentiellement connu comme le spécialiste du médicament que ce soit au sein d'une pharmacie d'officine, d'une pharmacie hospitalière ou de l'industrie pharmaceutique. Mais, de par sa formation médicale et scientifique polyvalente, il intervient également dans beaucoup d'autres secteurs comme la biologie médicale, la santé publique, la recherche ou l'enseignement².

Dans son rapport remis en 2001, la Commission Clair sur les soins de la santé au Québec privilégiait une réorganisation structurelle des professions médicales. Entre autres, les pharmaciens pourraient être autorisés à décider de la médication la plus efficace pour un diagnostic donné.

Montréal bénéficie d'une renommée internationale dans le secteur de la recherche pharmaceutique. Ces centres de recherche hautement qualifiés soumettent annuellement bon nombre de demandes de brevets pour des produits expérimentés en cliniques auprès de volontaires qui s'exposent à des effets secondaires en retour d'une compensation financière parfois substantielle.

Votre tâche

La pratique de la pharmacie a donc bien changé depuis le temps de nos ancêtres! Quelles sont les différences entre le rôle du pharmacien et la pratique de l'apothicaire de la fin du XVII^e siècle? Pouvez-vous donner des exemples?

NOTES :

1. FLAUBERT, Gustave, Madame Bovary, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p.107
2. Source : fr.wikipedia.org/wiki/Pharmacien

BOÎTE À OUTILS • LECTURES COMPLÉMENTAIRES

LES AMÉRINDIENS

Oscar Pépin est un homme instruit et cultivé. Il connaît tout... enfin presque! Son ancêtre est arrivé en Nouvelle-France au XVII^e siècle. Il était soldat et désirait fortement s'établir en cette terre d'Amérique. Il s'établit à Québec où il travailla comme commis chez un apothicaire. Cet ancêtre s'appelait, Jean-Baptiste Pépin.

Lentement, Jean-Baptiste Pépin devint l'homme de confiance de l'apothicaire. Il apprit tout sur la pharmacopée de l'époque. Comme il manifestait une grande intelligence sous ce rapport, il fut progressivement mis au courant des secrets de la fabrication et du contenu des remèdes de l'apothicaire.

Les deux hommes recourraient parfois au savoir d'un ami huron de la mission de Nouvelle Lorette. C'est ainsi que Jean-Baptiste Pépin, l'ancêtre, a appris à reconnaître les plantes que son ami utilisait pour guérir ses frères de sang. Ce sorcier fut très généreux et il partagea son savoir avec son ami Jean-Baptiste qui devint rapidement très au fait de la médecine indienne.

Au décès de son maître apothicaire, Jean-Baptiste Pépin hérita de la petite boutique ainsi que du livre dans lequel l'apothicaire avait minutieusement décrit les recettes de ses remèdes secrets (l'apothicaire n'avait ni femme ni enfants).

Jean-Baptiste se maria à Québec et eut de nombreux enfants. Un seul s'intéressa à la pratique de son père et, lorsque Jean-Baptiste Pépin mourut, il transmit à son fils, François, les livres dans lesquels il avait retracé ses remèdes et généreusement agrémenté les marges de commentaires instructifs.

Ces livres ont été transmis de génération en génération et ont été enrichis, au cours des ans, de notes sur la pratique des apothicaires, les réglementations, les relations entre les membres de la profession médicale, etc.

Oscar Pépin est, en 1853, le propriétaire de ces précieux documents. La première section des notes que l'on y trouve concerne la médecine des Indiens. Voici donc des extraits tirés des livres qui se passent de génération en génération d'apothicaires dans la famille Pépin.

D'après les notes et commentaires transcrits dans ces livres, il paraît que connaître les secrets de la médecine des «sauvages» a, dès les débuts de la colonie française, constitué un objectif à atteindre.

Il fallait que les colons s'adaptent à un environnement très différent du monde qu'ils avaient quitté. Et puis, il semblait pratique d'utiliser les ressources sur place plutôt que de faire venir d'Europe les remèdes.

L'ancêtre, Jean-Baptiste Pépin, a noté que chez les Indiens, la médecine et la religion étaient étroitement liées. Il a relaté certaines conversations qu'il a tenues avec quelques missionnaires jésuites qui avaient vécu parmi les Indiens.

Le sorcier agissait à titre de «médecin» de la tribu. Il s'appliquait à soigner les blessés et les malades à partir de connaissances issues de ses propres expériences ou transmises par la tradition et, lorsque la guérison tardait, il s'appliquait à interpeller les esprits.

Les commentaires des Jésuites, prêtres missionnaires auprès de ceux-ci, étaient peu flatteurs à leur égard. En parlant de la médecine indienne, ils parlaient de supercherie et de charlatanisme.

Contrairement aux Jésuites, Jean-Baptiste Pépin a noté que les pratiques amérindiennes en matière de soins s'apparentaient à celles qui avaient cours en Europe.

Son maître lui a toujours dit (il l'a aussi constaté plus tard) que chez les Indiens, les simples étaient également utilisés comme purgatifs, vomitifs, diurétiques ou fortifiants. De même, les Indiens faisaient un large usage de la diète, du jeûne, et de la sudation. Cependant, contrairement aux médecins de l'époque, la saignée n'était préconisée que dans certaines situations (en cas de fièvre ou d'inflammation).

Pareillement, les Indiens cautérisaient les blessures et les incisions avec des pierres brûlantes; ils savaient également traiter les luxations et réduire les fractures. Ils connaissaient l'emplacement des organes,

de même que l'importance vitale de la circulation sanguine et de la respiration.

Son ami indien était un grand chasseur qui vivait en accord avec la nature. Certains des végétaux qu'il utilisait furent bien décrits par le maître de Jean-Baptiste Pépin. Il a noté que ces plantes avaient aussi attiré l'attention des autres apothicaires et des médecins de l'époque.

Les racines «de Polygonatum», le sang-dragon, la chélidoine et le bois de cèdre rouge, utilisés par les «dames sauvagesses» pour leurs propriétés emménagogues, voir abortives, sont décrits en long et en large dans le manuscrit.

Les produits extraits du sapin et notamment sa gomme, connue en France sous le nom de «baume blanc du Canada», étaient aussi fort prisés. Le baume du Canada est employé comme antiseptique, résolutif, cicatrisant contre les catarrhes de certaines muqueuses et en cataplasme sur les brûlures. Encore en 1852, mademoiselle Élisabeth Harris, mâche une petite gomme de sapin tous les jours.

La petite bière, ou bière d'épinette, que Jean-Baptiste a vite appris à fabriquer, fut aussi utilisée pour ses propriétés curatives. Son maître, l'apothicaire, la considérait comme un antiscorbutique et un diurétique très efficace.

Un certain médecin Gaultier affirmait que les épinettes étaient d'une grande utilité. Voici, comment il proposait de les utiliser dans son livre sur la flore canadienne:

«On prend les branches de ces arbres, on les fait bouillir pendant un certain temps dans l'eau, c'est-à-dire jusqu'à ce que

l'écorce quitte le bois, alors on y ajoute un peu d'avoine ou d'orge, ou de froment grillé comme du café, on fait encore bouillir le tout pendant quelque temps. Après qu'on retire la chaudière du feu, on passe cette décoction et on la met dans une barrique avec deux ou trois pots de mélasse et un peu de levain de grosse bière bien houblonnée, quelques-uns y ajoutent un peu de biscuits pilés et broyés, quand tout cela a fermenté pendant quelque temps en une liqueur qui n'est point spiritueuse et qu'on nomme cependant petite bière, qui est très bonne à boire. Elle a un goût de térébenthine un peu amer et acidulé qui n'est point désagréable. Tout le monde prend avec plaisir de cette boisson qui est même rafraîchissante et antiscorbutique, elle est aussi diurétique et fort salutaire pour les maladies des reins».

Comme les Indiens, Jean-Baptiste Pépin utilisait le sucre d'érable pour la préparation de sirops destinés au traitement des maladies de poitrine ou pour soigner le rhume, l'extinction de voix, la toux, etc.

Est également décrit dans le manuscrit de l'ancêtre, le capillaire canadien, qui est devenu populaire en France par ses propriétés pectorales et, le ginseng canadien et les rognons de castor.

Ainsi, Jean-Baptiste a appris à se servir des testicules du castor pour servir à la guérison de plusieurs maladies qui arrivent aux femmes.

Il convient d'ajouter le «cimifuge», l'herbe de crapaud, la berce laineuse et la molène commune. Voilà une partie de ce que Jean-Baptiste a appris du savoir de son ami huron et du maître apothicaire chez lequel il travaillait.

Jean-Baptiste Pépin a aussi noté, en marge, que même si le corps médical et les apothicaires utilisent quelques remèdes amérindiens fabriqués à partir de la flore ou de la faune locale, la majorité des matières premières ou des produits de base est importée de France.

Jean-Baptiste employait, tour à tour, dans la fabrication de ses remèdes, le jalap, le sel d'Epsom, le vitriol romain, le vitriol blanc (sulfate de zinc), le tartre, l'ipécacuana, le séné, le quinquina, le mercure. Ces produits servaient à la préparation de vomitifs (tartre, ipécacuana) et de purgatifs (le jalap, séné, ipécacuana, sel d'Epsom).

Par ailleurs, la culture de certaines plantes jusque-là inconnues a été introduite localement dès les débuts de la colonie. Ainsi, l'Hôtel-Dieu de Québec et de Montréal ont leur propre jardin de simples. Ces plantes sont utilisées par le corps médical de même que par les profanes; c'est le cas de la vérone officinale, du chiendent, de la consoude officinale, de l'herbe de Saint-Jean, de la jusquiame noire, de l'absinthe qui sont toutes originaires de l'Eurasie.

LA MÉDECINE INDIENNE

Texte extrait du livre de Joseph-François Lafitau: «*Moeurs des sauvages américains, comparées aux moeurs des premiers temps, Tome II*», p.p. 113-131.

MALADIES ET MÉDECINE

Les exercices violents que font les Sauvages, leurs voyages, et la simplicité des viandes dont ils se nourrissent, les exemptent de beaucoup de maladies, qui sont les suites nécessaires d'une vie molle, oisive, et peu agissante; de la délicatesse des tables, de l'excès et de la variété des vins; de l'assaisonnement de sels et des épices; des ragoûts, et enfin de tous ces raffinements de délicatesse que la gourmandise a fait inventer, et qui servent plutôt à contenter le goût, à irriter l'appétit, qu'à entretenir la santé, et à former un bon tempérament.

Mal nourris, et endurcis par les fatigues de leurs voyages, par le peu de précautions qu'ils prennent contre les injures d'un air que l'excès du chaud et du froid rend très rigoureuses, ils sont presque tous d'une constitution forte et robuste, d'une bonne «charnure» et d'un sang plus doux, moins salin, et plus balsamique que le nôtre. On voit parmi eux peu de gens contrefaits de naissance; ils ne sont sujets ni aux gouttes, ni aux gravelles, ni aux apoplexies, ni aux morts subites, et ils ne connaîtraient peut-être pas les petites véroles, le scorbut, le pourpre, la rougeole, et la plupart des autres maladies épidémiques, sans le commerce des Européens.

Maladies

Hommes cependant comme les autres et par conséquent sujets aux infirmités, ils en ont quelques-unes qui leur sont plus particulières. Telles sont les maladies scrofuleuses causées par la crudité des eaux, par les eaux de neige, qu'ils sont obligés de faire fondre dans les pays de chasse, pour boire et pour faire cuire leur «sagamité». C'est peut-être du même principe et de ce qu'ils ont toujours l'estomac et la poitrine découverts, qu'ils contractent une espèce de phthisie qui, les minant peu à peu, en conduit la plus grande partie au tombeau et à laquelle ils n'ont pu encore trouver de remède.

S'ils peuvent éviter ces sortes d'infirmités qui les prennent d'ordinaire à la fleur de l'âge et les accidents qu'on ne peut pas toujours parer, ils parviennent à une vieillesse extrême dans laquelle il faut les assommer, ou s'attendre à les voir mourir par une pure défaillance de la nature, semblable à une lumière qui s'éteint, faute de matière propre à l'entretenir. J'ai vu, dans la mission où j'étais, une Sauvagesse, qui avait devant ses yeux les enfants de ses enfants jusqu'à la cinquième génération. Celle-là n'était cependant qu'une enfant par comparaison à deux ou trois autres; mais surtout à une en particulier, dont l'âge était si avancé, qu'on n'en avait point d'époque, si ce n'est que les plus anciens ne se souvenaient pas de

l'avoir vue autrement que vieille. Elle avait été d'une taille assez raisonnable, mais, quelques mois avant de mourir, son corps sembla rentrer en lui-même; il se rapetissa, et se recoquilla tellement que je fus de la dernière surprise lorsque je fis ses obsèques, en voyant son cercueil, qui avait à peine deux pieds et demi de long.[...]

Dans toutes les maladies dont ils croient connaître la cause naturelle, et où ils ne soupçonnent point de mystère, ils n'en font pas plus pour leur guérison et, à la réserve de quelques superstitions vulgaires qu'ils observent en cueillant les plantes, et en les préparant, ils se servent sans façon de celles dont ils connaissent la vertu, et emploient certains remèdes naturels qui sont chez eux en usage. Ils ne sortent point de leurs cabanes pour trouver des médecins; hommes et femmes tous le sont,

ce qui n'empêche pas qu'on ne s'adresse à ceux qui ont le plus de réputation, surtout s'ils ont réussi dans la cure d'une maladie semblable à celle qu'on veut guérir.

Mais dès qu'il y a quelque soupçon que la maladie est causée par les inquiétudes de l'âme, qui soupire après quelque chose qu'elle souhaite, et qu'elle ne peut obtenir, soit qu'elle se soit manifestée par les songes ou non: si le malade ou ses parents se sont mis dans la tête que la maladie est l'effet d'un sortilège ou de quelque autre maléfice, c'est alors qu'ils ont recours à leur médecine surnaturelle et qu'on met en œuvre les devins, lesquels ne manquent pas à se faire valoir dans ces occasions et emploient toutes les forfanteries de leur art pour découvrir ou pour lever le charme qui donne la mort à celui sur qui il a été jeté.

Médecine naturelle

Ce serait une matière assez curieuse et assez belle à traiter que celle de la médecine naturelle des Sauvages. L'une et l'autre Amériques dans leur vaste étendue sont remplies de plantes admirables, dont il y en a plusieurs de spécifiques pour certaines maladies et, avec quoi ils font des cures surprenantes. Mais outre qu'un missionnaire n'a guère le temps de s'appliquer à cette recherche, et qu'il craint même de le faire, de peur de paraître approuver les superstitions et les sottes imaginations des Sauvages sur leurs remèdes les plus simples, ils en sont eux-mêmes assez jaloux, et chacun fait mystère de ceux qu'il a découverts, ou dont la connaissance est héréditaire dans sa famille. Cependant, si j'étais resté dans ma

mission, je n'aurais pas désespéré d'y faire quelques découvertes utiles, auxquelles les occupations que j'ai eues pendant le séjour que j'y ai fait ne m'ont pas permis de vaquer.

La guérison des blessures est le chef-d'œuvre de leurs opérations, et ils font sur ce point des choses si extraordinaires qu'elles pourraient paraître presque incroyables. Je pourrais en citer plusieurs exemples, mais je me contenterai d'en rapporter deux qui ont eu bien des témoins. Le premier est d'un Sauvage abénaquis qui, ayant été blessé dans l'ivrognerie et ayant eu les boyaux entamés et percés, fut guéri par ceux de sa nation qui le traitèrent à Montréal et le sauvèrent contre l'opinion

des médecins et des chirurgiens. Le second est l'un de nos guerriers, qui était allé en guerre contre la nation des Outagarnis ou Renards. Il fut blessé d'un coup de feu à l'attaque d'un village de Kakapous, et eut l'épaule fracassée. Celui qui le pansait, ayant été tué peu de temps après, pour s'être écarté trop imprudemment en allant chercher des plantes, il fut ensuite mal soigné, et eut beaucoup à souffrir de la faim et des autres incommodités d'un voyage de plus de sept cents lieues, après lequel il se rendit avec une plaie qui, depuis plus de six mois qu'il l'avait reçue, pouvait passer pour invétérée. On l'entreprit néanmoins, quoiqu'il fut si mal que je fus obligé de lui administrer les derniers sacrements, et qu'il n'y eut rien, ce qui semble, à espérer d'une plaie si vieille, il se tira d'affaire, et de recouvrit la santé, où un Européen aurait peut-être perdu mille vies.

Ils composent une eau «thériacale» pour les plaies, qui produit ces effets merveilleux. Cette composition est de différentes sortes. L'une est de quelques plantes vulnéraires, parmi lesquelles ils établissent aussi différentes classes selon les divers degrés de leurs vertus. L'autre est des arbres vulnéraires, du tronc ou de la racine desquels ils enlèvent quelques éclats dont ils composent leur remède. La troisième enfin est tirée du corps de divers animaux, et surtout du cœur qu'ils font sécher, et dont ils font une poudre, ou une espèce de mastic.

Cette eau «thériacale» de l'une de ces compositions est peu chargée, parce qu'ils y mettent peu de matière. Elle ne paraît guère différente de l'eau commune, si ce n'est qu'elle est un peu plus jaunâtre. Son

effet est de pousser au-dehors non seulement les humeurs vicieuses qui ont coutume de se former dans la plaie, mais encore les esquilles des os brisés, et les fers des flèches qu'on voit tomber par la vertu de ce dictame.

Le malade commence par boire de cette eau, qui lui tient lieu de toute nourriture pendant qu'il est en danger. Le médecin, après avoir visité la plaie, en boit aussi lui-même, afin que sa salive en soit empreinte, avant que de la sucer, ou de la seringuer avec la bouche.

La plaie ayant été bien seringuée, le médecin la couvre de telle manière que rien ne touche aux chairs entamées; tout au plus il met autour un cercle d'herbes médicinales, dont il aura fait une décoction. Ils sont persuadés que tout corps étranger qui toucherait la plaie ne ferait que l'irriter et changer les humeurs en pus, lequel se conservant autour de l'appareil corroderait les chairs, les carierait, les envenimerait, et ne pourrait que retarder la guérison, au lieu de l'avancer.

On lève l'appareil de temps en temps, régulièrement, et on recommence la même opération, laquelle est si efficace qu'on ne voit point à la plaie de chairs baveuses et fongueuses qu'il faille consumer par des caustiques; les lèvres en sont toujours vermeilles, les chairs fraîches; et pourvu que le malade observe un bon régime, qu'il ne fasse pas d'indiscrétion, il est bientôt guéri.

Quelques-uns se persuadent que les Sauvages, n'usant point de sel, ont une chair plus douce et meilleure que la nôtre. Cela peut contribuer à leur guérison, je

l'avoue; mais je suis persuadé qu'elle vient principalement de l'efficace de leurs vulnéraires, et peut-être encore plus de la manière de les appliquer, et du soin qu'ils prennent pour que la plaie ne prenne point d'air.

Ils ne réussissent pas moins bien dans les ruptures et les descentes, les dislocations, luxations et fractures. L'on a vu des os rompus, repris et consolidés, de manière qu'en huit jours de temps on en avait entièrement l'usage.

En général, leurs remèdes topiques sont très bons. Il n'en est pas de même de leurs vomitifs et de leurs purgatifs. Ils sont obligés de les doser fortement pour qu'ils puissent produire quelque effet. Ce sont comme des décoctions de lavements très dégoûtantes, et qui noient un estomac. D'ailleurs ils ne se croient pas purgés suffisamment s'ils ne prennent des médecines très fortes, qui les vident avec excès, et qui pourraient tuer un cheval.

Ils ont des secrets sans fin pour des maladies, où autrefois nous ne voyions presque pas de remède. Un Sauvage à Missilimakinak guérit en huit jours de temps un de nos missionnaires d'une paralysie universelle, qui le rendait perclus de tous ses membres, et l'obligeait de se faire porter à Québec pour s'y faire traiter; on a su son secret, mais on l'a perdu. Tout ce que j'ai pu en apprendre est qu'il allait au fond des marais chercher une racine qu'il mêlait ensuite avec de la ciguë. J'ai vu une Sauvagesse dans ma mission, qu'on m'assurait s'être guérie d'une hydropisie formée; j'ai négligé d'apprendre d'elle comment et par quel remède. Ils se préservent et se guérissent des maladies

vénériennes, que les Européens ont portées d'Amérique en Europe, par les râpures du bois de «gayac» et de sassafras. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'ils ont coutume de faire une cabane dans les bois à ceux qui sont attaqués de ce mal infâme, et de les séparer du milieu du peuple, comme les Juifs en usaient à l'égard de ceux qui étaient tachés de la lèpre. Dans les pleurésies, et dans toutes les maladies où il y a quelque pointe de douleur, ils tâchent de rompre la pointe par la répercussion, et ils médicamenteut le côté opposé. Dans les fièvres, ils tempèrent l'ardeur, et préviennent les transports par des lotions froides d'herbes médicinales, qui font un contraste avec le chaud.

La diète est chez eux un grand remède comme partout ailleurs; mais elle n'est pas toujours outrée, universelle, et ne consiste souvent que dans l'abstinence de certaines viandes, qu'ils croient contraires à la maladie dont on est attaqué.

Ils ne connaissaient point la saignée avant l'arrivée des Européens, et ils ne savent pas même encore s'en servir entre eux; mais ils y suppléent par des scarifications qu'ils font avec des pierres tranchantes, indifféremment dans toutes les parties du corps où ils ont du mal. Ils y appliquent ensuite des courges vidées, qu'on peut appeler cucurbites, plus proprement que celles du verre, et ils les remplissent de matières combustibles où ils mettent le feu. C'était autrefois, et c'est encore un remède fort universel dans l'Egypte et chez les Orientaux.

Ils emploient assez volontiers les caustiques, les «ustulations» [brûlures] et boutons de feu, qui sont si fort en usage dans toutes les Indes orientales; mais, au lieu de pierre

infernale, ils se servent de bois pourri, dont l'ardeur est beaucoup moins vive que celle du bois vert.

Ils ignorent l'usage des lavements, et je n'en sais qu'un seul exemple que le père Garnier m'a dit avoir appris d'un Sauvage, des pays

La « suerie »

La «suerie» est leur remède le plus universel, et dont ils font un plus grand usage. Elle est également pour les malades et pour les sains, qui se purgent par là des humeurs abondantes, lesquelles peuvent avoir altéré leur santé, ou qui pourraient dans la suite leur causer des infirmités.

La «suerie» est une petite cabane en rotonde de six ou sept pieds de haut, où ils peuvent ranger au nombre de sept ou huit personnes. Cette cabane est couverte de nattes et de fourrures pour la défendre de l'air extérieur. On y met à terre dans le milieu un certain nombre de cailloux, qu'on a laissés longtemps dans le feu jusqu'à ce qu'ils en aient été pénétrés, et on suspend au-dessus une chaudière pleine d'eau fraîche. Ceux qui doivent se faire suer entrent dans cette cabane nus, autant que la bienséance peut le permettre, et ayant pris leur place, supposé qu'ils ne doivent pas y traiter d'affaires secrètes, selon l'usage dont nous parlerons bientôt, ils commencent à s'agiter extraordinairement, et à chanter chacun sa chanson. Et comme souvent elles sont toutes différentes pour l'air et pour les paroles, cela fait la musique la plus désagréable et la plus discordante qu'on puisse entendre.

De temps en temps, lorsque les cailloux commencent à perdre de leur activité, ils la

d'en haut vers les Outaouacs, qui faisait de ces sortes de composition. Il les mettait dans une vessie à laquelle il attachait une canule, et il faisait entrer le remède, en comprimant la vessie fortement avec les mains.

réveillent en les arrosant avec un peu de cette eau froide qui est dans la chaudière. Cette eau n'a pas plus tôt touché à ces pierres qu'elle s'élève en une vapeur qui remplit la cabane, et en augmente beaucoup la chaleur. Ils se jettent aussi mutuellement de cette eau fraîche au visage les uns des autres, pour s'empêcher de se trouver mal. En un instant leur corps ruisselle de toutes parts; et quand leurs pores sont bien ouverts, et que la sueur est la plus abondante, ils sortent tous en chantant, et courent se plonger dans la rivière, où ils nagent et se débattent avec beaucoup de véhémence. Quelques-uns, les malades en particulier, se contentent de se faire arroser d'eau fraîche. Il semble que le contraste d'un chaud extrême avec le froid de l'eau devrait les saisir et les faire mourir; peut-être qu'un honnête homme en mourrait; mais ils ont pour eux l'expérience que cela leur fait du bien, ce qui vaut mieux que, tous les raisonnements qu'on pourrait faire. [...]

La «suerie» est non seulement un remède chez les Sauvages de l'Amérique septentrionale, mais elle est encore un usage de civilité, et peut-être de religion pour recevoir les étrangers. Car, dès que l'étranger est arrivé, et qu'il a un peu mangé de ce qu'on trouve d'abord à la

main, tandis qu'on prépare une nouvelle chaudière pour le régaler et que, d'autre part, on dresse la «suerie», et qu'on fait rougir les pierres, on le fait asseoir sur une natte propre; on lui déchausse ses souliers et ses bas, et on graisse ses pieds et ses jambes; on le fait ensuite entrer dans la «suerie», et le maître de la cabane qui l'a reçu y entre avec lui. Là, comme dans un sanctuaire de vérité, ils traitent des affaires les plus secrètes, il expose tous les motifs de son voyage, et il répond ordinairement avec assez de sincérité à toutes les questions qu'on lui fait. Si l'on s'aperçoit qu'il ment, et qu'il déguise ses sentiments, ou la vérité des faits sur quoi on l'interroge, on ne fait point semblant de s'en apercevoir; la coutume porte qu'il n'en soit pas moins bien traité, moins caressé, et cela n'empêche point qu'à son départ on ne le charge de présents et de biens comme si l'on avait lieu d'être content de lui.

Les Sauvages font aussi suer leurs malades avec le bois d'épinette, et d'autres branches de sapinage qu'ils font bouillir dans une grande chaudière, dont ils

reçoivent la vapeur de dessus une estrade, sur laquelle ils s'étendent.

En Amérique, tout comme ici, on fait plus de cas des remèdes venus de loin que de ceux qu'on a à la main, et qui paraissent trop vils parce qu'ils sont trop communs. C'est la même chose du médecin que du remède, l'étranger a toujours la préférence; on le croit plus habile sans savoir pourquoi; la prévention est pour lui, et cela suffit: c'est sur ce principe que les Sauvages préfèrent un remède qui ait la grâce de la nouveauté à un remède usité; et qu'ils emploient préférablement les médecins d'une autre nation que ceux de la leur. Ils se mettent volontiers entre les mains des Européens, ils se font saigner même sans besoin, et par compagnie; ils prennent par estime nos vomitifs et nos purgatifs, mais ils s'évanouissent presque en voyant ce terrible appareil de ferments dont on se sert en Europe pour nous déchiqueter, et ils ne sauraient soutenir l'idée de ces grandes incisions que fait le bistouri, dont ils n'aiment du tout point les opérations.

Médecine par la divination

Les jongleurs et les devins n'étant appelés que pour connaître les désirs innés de l'âme, pour juger des sorts, et pour les ôter, doivent aussi être regardés comme des médecins d'un ordre supérieur aux lois communes de la nature; aussi n'est-ce point par elle qu'ils se gouvernent dans le genre des remèdes qu'ils prescrivent pour la guérison de ces maladies extraordinaires. C'est l'esprit avec qui ils prétendent avoir des communications, c'est leur caprice, leur imagination échauffée par l'enthousiasme

qui les saisit, ou qu'ils affectent, qu'ils consultent plutôt, que la proportion d'aucun remède convenable à l'état présent du malade.

J'ai déjà parlé fort au long, dans l'article de la religion, de ces devins ou de ces charlatans, lesquels, héritiers de ces malheureux restes d'un art infâme, qui a soutenu longtemps le paganisme, et qui a séduit pendant tant de siècles la multitude des nations, continuent encore à tromper

les hommes, en abusant ou de leur confiance impie dans les opérations réelles des esprits de ténèbres, ou de leur sotte crédulité dans leurs ministres, qui les jouent par des prestiges et des tours de passe-passe. Laissant donc à chacun la liberté de porter sur nos jongleurs tel jugement qu'il lui plaira, je ne ferai que décrire les malades, lesquels sont assez malheureux pour passer par leurs mains.

Le jongleur, avant que de commencer ses opérations, se prépare une «suerie» telle que je l'ai décrite ou une cabane semblable de six ou sept pieds de haut, laquelle répond à ce qu'on appelait dans le paganisme «adyta» ou «penetralie», qui étaient des lieux obscurs et ténébreux, où l'on rendait les oracles. Il y a cette différence néanmoins, entre la «suerie» et cette cabane, que celle-ci reçoit du jour par en haut, comme pour donner lieu à l'esprit d'y entrer, au lieu que la première est entièrement fermée. Le jongleur se cache dans ce sanctuaire avec son sac, dans lequel, outre son tabac et sa pipe, il porte toujours ce que j'ai appelé son «oïaron» et son manitou, qu'on peut regarder comme ses talismans où réside toute sa vertu. Avec cela il compose souvent une espèce, de breuvage préparatoire pour se disposer à recevoir l'impression de l'esprit. [...]

Le jongleur ainsi préparé commence à agiter la tortue qu'il tient à la main, et à chanter pour invoquer l'esprit, qui lui fait sentir sa présence, comme il le faisait autrefois par un vent impétueux, un mugissement de la terre, et une agitation violente du tabernacle où il est enfermé. Le père Le Jeune, ayant suivi les Sauvages micmacs à la chasse, fut présent à une de

ces actions. Il se persuada d'abord que c'était le jongleur qui ébranlait cette cabane; que néanmoins cela ne laissait pas de lui causer une extrême surprise, ayant vu de jeunes gens suer, en la dressant, de la fatigue et de la peine qu'ils prenaient pour l'affermir; et que d'ailleurs il ne pouvait pas comprendre comment un homme seul pouvait l'agiter si violemment et si longtemps, et qu'il put avoir assez de force pour résister à ce travail. Mais il ajoute que des Sauvages, lui parlant à cœur ouvert, l'avaient assuré que le jongleur n'y avait aucune part: que l'édifice était quelquefois si solide qu'à peine un homme pouvait-il l'ébranler, que lorsqu'il paraissait le plus puissamment secoué, que le sommet du tabernacle pliait jusqu'à terre, on en voyait sortir par en bas les bras et les jambes du jongleur, de sorte qu'il était évident qu'il n'y touchait pas.

Quoi qu'il en soit, c'est alors que le jongleur entre dans cet enthousiasme, et dans ces symptômes de fureur divine, que les païens voyaient dans leurs pythies, dans leurs sibylles et dans leurs devins; c'est alors qu'il fait tous les prodiges, ou tous les prestiges, dont il éblouit les yeux des spectateurs, qui les attribuent à la puissance de l'esprit étranger, lequel anime tous ses ressorts, et qui agit par son organe. C'est aussi au plus fort de ces agitations qu'il prononce sur l'état du malade, et sur les remèdes qui lui conviennent.

Ces remèdes souverains pour rendre la santé sont des festins à chanter et à manger, des danses de plusieurs sortes; une surtout où ils s'entrent jettent des sorts comme pour se faire mourir, et où l'on en voit plusieurs qu'on croirait verser quantité

de sang par le nez et par la bouche: ce sont des jeux de plat, de crosse et des pailles: la fête de l'«Onnonhouaròri» ou de la folie, et d'autres choses semblables, qui, tout extravagantes qu'elles sont, dès que le jongleur a prononcé, sont sur-le-champ exécutées avec tant d'exactitude et de ponctualité que, quelque extraordinaire que soit la chose qu'il demande, tout est en mouvement pour la trouver, et que la seule décision du jongleur fait agir quelquefois plusieurs villages ensemble.

Le malade, qui ordinairement a plus besoin de repos que de tout le reste, est exposé pendant cette cruelle cérémonie, quelque longue qu'elle puisse être, à tout le bruit de ces bacchanales, dont le seul étourdissement qu'elles lui causent serait capable de le faire mourir. C'est peu de choses encore que le bruit, ces pauvres malheureux sont à la discrétion de ces empiriques, qui les soufflent, qui les sucent, qui les pressent avec une violence frénétique dans les parties du corps où ils souffrent le plus de mal, de sorte qu'ils ont plus l'air et l'action de bourreaux que de médecins. Quelquefois ils les font entrer dans la «suerie» avec eux: d'autrefois ils les font danser et jouer: souvent ils les promènent à pas lents au milieu des brasiers des cabanes, sans que le feu les endommage en aucune manière: enfin ils les fatiguent de telle sorte qu'ils sont plus malades d'avoir été jonglés que de leur maladie même.

On attend du jongleur qu'il déclare celui qui a donné le maléfice, qu'il découvre en quoi il consiste, qu'il pronostique sur l'état de la maladie, et s'il se peut qu'il la guérisse.

Il est assez facile à ceux de la nation de prononcer sur l'auteur du mal. Ils n'ont qu'à

nommer quelques personnes, de celles qui ont mauvaise réputation, et qui sont odieuses ou suspectes. Qui que ce soit qu'ils désignent, parmi ceux ou celles de ce caractère, ils sont assurés d'être crus, et de faire plaisir au public. Un jongleur étranger devrait être un peu plus embarrassé, mais il a soin de s'informer auparavant en secret. Sans prendre même tant de précautions, il est toujours bien instruit par un assez bon nombre de gens qui lui communiquent leurs soupçons, et qui sont ensuite assez sots pour croire qu'il a deviné, ou assez habiles pour en faire semblant.

Il est encore plus aisé au jongleur de découvrir le sort et de le montrer. Il n'a qu'à le préparer d'avance lui-même, et à le cacher où bon lui semble. Le plus souvent néanmoins, il le tire du corps du malade. Ce seront tels signes qu'il lui plaira, de petits ossements, des cheveux, des morceaux de fer ou de cuivre qu'il insère dans sa bouche, et qu'il en retire habilement, après avoir mordu le malade jusqu'à lui faire perdre connaissance; ensuite de quoi il feint de l'avoir fait sortir de la plaie, et est assez heureux pour persuader à ce misérable qu'il lui a fait un grand bien. S'il lui a donné quelque vomitif propre à lui faire rendre jusqu'aux entrailles; qu'il en sorte quelques grumeaux de sang, quelques matières noires ou purulentes: c'est là qu'est l'*kotkon*, l'esprit ou le sort qui le tuait. Il le montre avec joie, et s'applaudit d'avoir vaincu un si cruel ennemi.

Le pronostic est plutôt heureux que malheureux, et laisse toujours entrevoir de grandes espérances. Le malade, après cela, n'a qu'à crever, c'est pour son compte. Le jongleur a mille raisons pour

sortir d'intrigue. Il n'en perd point son crédit, et il n'en est pas moins bien payé. C'est, ou le charme, qui était au-dessus des remèdes, ou quelque chose d'essentiel que le jongleur avait prescrit à quoi l'on a manqué. Enfin c'est toujours le mort qui a tort, et la malheureuse destinée de ces pauvres infortunés, qui expirent quelquefois dans le temps même qu'on pronostique leur guérison, ne peut point détramer ces peuples aveuglés, que le démon tient dans son esclavage. Ils ont toujours leur confiance dans leurs faux prophètes, quoique mille expériences dussent leur avoir appris qu'on ne guérit point entre leurs mains; qu'il n'y a rien de moins solide pour l'ordinaire que leurs prédictions; et que souvent même elles se combattent et se contredisent lorsqu'il y a plusieurs jongleurs ensemble, ou du moins qu'elles sont aussi enveloppées que l'étaient les oracles que

les faux dieux rendaient par la bouche de leurs devins et de leurs pythonisses. [...]

La manière de guérir par la divination est absolument répandue chez toutes les nations de l'Amérique, qui, comme nous l'avons dit, ont toutes leurs devins ou leurs charlatans. La méthode peut être différente chez les divers peuples quant aux circonstances, mais elle est la même quant à la substance et quant au fond.

Les malades sont assez soignés pendant qu'on espère et qu'on a intérêt de les guérir, mais ils sont abandonnés avec trop de facilité dès qu'on commence à perdre espérance. J'en ai sauvé un deux fois dans le danger où il était de mourir, la première fois de froid, et la seconde de faim, si par bonheur pour lui je n'eusse été appelé, et si je n'eusse pourvu à ces deux besoins, de la manière que je jugeai lui être plus convenable.

MONSIEUR OSCAR PÉPIN

Une chronique d'Augustin Lebeau

Le 18 février 1852

Il est venu quelquefois en visite chez le docteur Harris. Oscar Pépin est veuf et sans enfant. Son père était médecin-apothicaire. Également, son grand-père et son arrière-grand-père étaient apothicaires. Il garde précieusement un manuscrit qui date du XVIIe siècle et qui a appartenu à l'apothicaire chez qui a travaillé Jean-Baptiste Pépin, l'ancêtre. Il possède aussi un manuscrit du XVIIIe siècle, oeuvre de François Pépin et d'Étienne Pépin. Un autre manuscrit date du XIXe siècle. Il appartenait à son père, Jean-Baptiste, Le Jeune. Aujourd'hui, c'est Oscar Pépin, fils de Jean-Baptiste, Le Jeune, qui compile notes et remèdes secrets dans un cahier qu'il compte transmettre, ainsi que les autres manuscrits plus anciens, à une personne qu'il jugera digne de posséder un tel trésor.

Oscar Pépin, pense, depuis quelque temps, à engager un commis et à lui apprendre l'art de la fabrication des médicaments.

À Prologue, il a entendu parler d'une herboriste de renommée, la veuve Bernier. Cette dernière a une petite-fille dénommée Chloé qui a, aux dires de sa grand-mère, beaucoup de talent pour l'herboristerie et qui manifeste un grand intérêt à la chose. Il paraît qu'elle a des dons particuliers dont la plupart des simples mortels sont exempts. Sa grand-mère a déjà commencé à l'initier à la connaissance des plantes.

Le docteur Harris a présenté le veuf à la veuve. L'homme et la femme ont sympathisé rapidement de sorte qu'ils se fréquentent maintenant, officiellement.

Certaines mauvaises langues de Prologue voient là les intérêts de l'apothicaire, mais d'autres gens mieux intentionnés pensent que cela ferait un beau mariage, car, l'amour et l'intérêt seraient mis en commun.

Mais, les deux protagonistes n'en sont pas encore là et, les suppositions des uns et des autres sont peut-être pures tromperies. Chose certaine, l'apothicaire Pépin a décidé d'entreprendre la formation de la jeune Chloé.

En 1852, la boutique de monsieur Pépin est localisée dans la ville de Québec. Cependant, l'apothicaire veut venir s'établir à la campagne où il espère que la concurrence sera moins grande.

Toutefois, il ambitionne, pour ses futurs projets, d'oeuvrer de la même manière qu'il le fait présentement à Québec.

Cette manière consiste, à l'instar d'autres pharmaciens, à annoncer son commerce dans les journaux et certains annuaires (*The Quebec Directory*), dans lesquels il se dit aussi importateur de parfums (anglais et français), de substances chimiques (dry chemicals), de

remèdes brevetés, sel d'Epsom, huile de castor, camphre, carbonate de potasse, sel d'ammoniac, d'instruments chirurgicaux servant à disséquer, amputer, arracher les dents et faciliter les accouchements, de teintures et peintures (clye, stuffs and paints). Il annonce aussi des articles d'hygiène et de toilette (peignes, brosses, flacons, éponges et bonnets de bain); une collection de livres de piété et classiques élégamment reliés. Sa clientèle comprend aussi bien des médecins que des marchands ruraux.

Certes! Il espère que le marchand général de Prologue, Eustache Lavoie, ne verra pas d'un mauvais oeil son établissement. Et, il entend faire en sorte de ne pas faire concurrence au marchand en évitant d'offrir, contrairement à certains autres pharmaciens, des souliers de chevreuil, des ceintures rouges et fléchées, des articles de mercerie pour les curés tels, des étoffes à ceinture de laine ou de soie moirée, des boutons à soutane, ainsi que des franges d'or et d'argent.

Il ne désire pas non plus vendre, comme le font dans leur boutique messieurs Samuel Hedge et William Lyman, des semences pour les jardins (graines de mil, de trèfle rouge et blanc, d'oignon, etc.).

À Prologue, tous ces articles peuvent être retrouvés au magasin général.

Certes! Son association avec le docteur Charles Harris et la veuve Bernier ne sera pas aussi importante que l'est le partenariat de certains pharmaciens montréalais comme Lymans, Carter et Kerry, Lamplough et Campbell, Devins et Bolton ainsi que Bowles et McLeod. Cependant, elle sera sûrement appréciée des habitants de Prologue et des environs.

Augustin Lebeau

APOTHIQUAIRES ET PHARMACIENS APRÈS LA CONQUÊTE

Les manuscrits d'Oscar Pépin font également état de la concurrence entre apothicaires et médecins dans la période après la Conquête anglaise.

À la lecture du manuscrit de François et d'Étienne Pépin, père et fils, on apprend que, suite à la Conquête, tous les praticiens français ou de souche française, qu'ils soient médecins, chirurgiens ou apothicaires, ne s'en sont pas tous retournés, contrairement à la croyance populaire, vers leur patrie d'origine.

Mais, avec l'établissement du gouvernement britannique, de nouveaux chirurgiens, pour la plupart d'origine britannique, ont alors investi le champ de plus en plus lucratif de la vente des remèdes.

Ainsi, François, fils de Jean-Baptiste, a vu Henry Taylor, père de l'essence d'épinette, s'associer en 1764 à James Johnston, marchand écossais de la ville de Québec. Ensemble, ils ont fondé une boutique d'apothicaire de grande envergure où les instruments chirurgicaux voisinaient avec les drogues chimiques et galéniques, le gingembre et le sucre, avec l'alun.

Puis, son fils Étienne a vécu à la faveur de la guerre de l'Indépendance américaine, l'établissement d'un grand nombre de praticiens britanniques, souvent militaires. Étienne Pépin a noté que c'est à cette époque que John Hurst s'est installé à Québec. Il était tout à la fois, apothicaire, chirurgien et droguiste. C'était encore un concurrent de taille et les pages du manuscrit qui relatent ces établissements sont empreintes d'inquiétude.

Étienne Pépin a également noté, au cours de cette période, qu'il avait assisté à l'arrivée de James Davidson, Henry Loedel et Charles Blake, tous trois Européens, chirurgiens militaires venus au Canada pour prêter main forte à l'armée de Sa Majesté britannique dans son combat contre la Révolution américaine.

Dès 1782, James Davidson s'est établi à Québec. Il fournissait aux chirurgiens de la ville et des environs une grande variété de remèdes. Le jeune Étienne Pépin a noté aussi que l'établissement de Davidson avait rendu ses propres affaires beaucoup moins florissantes. Selon lui, c'était l'un des commerces du genre parmi les plus considérables au Canada.

Heureusement pour l'apothicaire Pépin, Charles Blake et Henry Loedel ne sont pas demeurés à Québec et sont allés s'installer à Montréal. Ils y ont ouvert une boutique d'apothicaire en 1784.

D'après Étienne Pépin, ces deux individus étaient représentatifs du groupe de chirurgiens qui ont exercé au Canada après la Conquête. Le premier était sujet britannique. Le second, venu au Canada comme aide-chirurgien, était d'origine germanique. Comme nombre de ses confrères et compatriotes, Loedel décida d'élire domicile au pays à la fin de la guerre d'Indépendance américaine.

Étienne Pépin a aussi noté que le changement de régime politique au

Canada s'était traduit par certains ajustements dans le secteur de la santé.

Les quelques praticiens français qui s'étaient investis dans le commerce des médicaments ont dû céder progressivement le pas à des chirurgiens britanniques. Ce sont ces derniers qui ont participé activement à l'élaboration de l'ordonnance de 1788, ou à sa mise en oeuvre.

Étienne Pépin parle longuement de la législation de 1788 qui prévoyait la constitution de deux bureaux d'examineurs (ou bureaux médicaux), l'un à Québec et l'autre à Montréal.

Chaque bureau comptait de cinq à sept membres nommés par le Gouverneur et choisis parmi l'élite de la profession médicale.

Étienne Pépin a remarqué que ces examinateurs étaient anglophones et militaires et que la plupart exerçaient en milieu urbain.

Étienne Pépin était un homme lucide et de bon jugement. Ainsi il note que la situation de cette élite anglophone contrastait avec les caractéristiques de l'ensemble du corps médical canadien qui était encore largement francophone et qui pratiquait plutôt en milieu rural.

Il conclut en affirmant que la composition de ces bureaux témoignait de l'établissement d'un contrôle britannique dans le domaine de la santé et ailleurs dans toutes les sphères du commerce et du pouvoir politique.

En effet, il est écrit que l'ordonnance royale, adoptée en 1788, «défend à qui que ce soit de pratiquer la médecine et la chirurgie dans la province de Québec, ou la profession d'accoucheur dans les villes de Québec ou Montréal sans une permission».

Le préambule de cette ordonnance mentionne qu'en raison des multiples «inconvénients» provoqués par des individus qui pratiquent librement dans le domaine médical, «qui que ce soit ne pourra, sous aucun prétexte, vendre ou distribuer des médecines en détail, ni en ordonner pour les malades, dont il ne tirera aucun profit, ni exercer la médecine et la chirurgie [...] sans avoir auparavant obtenu une permission de Son Excellence le gouverneur, ou le Commandant en Chef alors». (1, 28 George III, chapitre 8, 1788. L'Acte est également publié dans la Gazette de Québec, le 15 mai 1788.)

L'ordonnance de 1788 imposait donc à tout individu voulant investir le champ de la santé l'obligation d'obtenir une licence; à défaut, une amende pouvait être imposée. Que ce soit pour exercer la médecine, la chirurgie, la pharmacie ou la profession d'accoucheur, tous doivent d'abord passer un examen.

Toutefois, la législation a prévu un certain nombre d'exceptions. Par exemple, les praticiens militaires en poste, de même que les médecins et chirurgiens ayant déjà œuvré au sein de l'armée britannique sont dispensés de l'examen menant à l'octroi d'une telle licence. Les détenteurs d'un diplôme universitaire partagent également ce privilège d'exemption. Ces derniers n'avaient qu'à se présenter devant un

bureau médical pour obtenir une licence, celle-ci leur étant automatiquement accordée.

Étienne Pépin fait intelligemment remarquer que tout cela est quelque peu injuste vu qu'il n'y avait pas encore d'université au Canada. Il avoue qu'à ce moment-là, il a pensé, à l'instar de plusieurs autres compatriotes, aller compléter des études médicales en France, aux États-Unis ou en Grande-Bretagne.

Malheureusement, l'apothicaire Étienne Pépin ne réalisa pas son souhait. Cependant, son fils Jean-Baptiste, Le Jeune et, plus tard, son petit-fils, Oscar Pépin, suivront cette voie. Le premier a séjourné plusieurs années en France et en Écosse (Édimbourg) et le second est allé s'instruire dans une université américaine.

Du temps d'Étienne Pépin, les 41 praticiens licenciés comme apothicaires ou «chemists and druggists» étaient majoritairement d'origine anglo-saxonne. Les Allemands étaient établis principalement à la

campagne alors que la plupart des Britanniques ont préféré s'établir à Montréal ou à Québec. La plupart de ces derniers venaient directement de Grande-Bretagne, où ils avaient fait leur apprentissage auprès d'apothicaires reconnus.

Il est écrit, dans le manuscrit d'Étienne Pépin, que la situation d'alors illustrait le fait que le titre d'apothicaire (ou de «chemist and druggist») recouvrait deux réalités bien distinctes.

Ainsi donc, il se produisit entre la fin du XVIII^e siècle et 1831 un certain glissement au niveau de la définition de l'objet de la pratique. La plupart des premiers apothicaires, dont plusieurs sont d'origine allemande, américaine et même française, convoitaient initialement le titre de médecin. Alors qu'à partir de 1815, les candidats se destinant explicitement à la pratique de la pharmacie se font plus nombreux et l'on compte davantage de sujets britanniques. Jean-Baptiste Pépin, Le Jeune, a suivi une formation en médecine.

LE CONTRÔLE DU CORPS MÉDICAL DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE LA SANTÉ

Dans le manuscrit de Jean-Baptiste Pépin, il y a une feuille volante provenant du journal la Minerve, en date du 11 mai 1828. Un texte est souligné au crayon de plomb: s'inspirant d'un petit dictionnaire de poche «à l'usage de ceux qui veulent connaître la signification des choses», le journal y va de sa définition de ce qu'est un charlatan: il s'agit, dit-on, d'un homme auquel il ne manque qu'un diplôme, pour être médecin dans les règles».

En bas de l'article, Jean-Baptiste Pépin a écrit, à l'instar du journal, que ce commentaire était juste dans la mesure où le corps médical n'avait de cesse, à cette époque, de dénoncer l'exercice illégal et le manque de moyens mis à sa disposition pour contrer ce type de pratique.

Comment empêcher quelqu'un de s'investir des fonctions de chirurgien, médecin et apothicaire et de se faire appeler «docteur»? Telle est la question, avait noté ironiquement, Jean-Baptiste Pépin, dit Le Jeune, à son retour d'Europe. Il venait en effet de compléter ses études en médecine. Il avait alors 30 ans et était lui-même médecin. C'est sa mère qui s'était occupée de la boutique d'apothicaire au décès de son époux survenu en 1804. À cette époque-là, Jean-Baptiste eut à décider s'il prendrait la succession de son père comme ce dernier le lui avait demandé dans une lettre qu'il lui avait adressée quelques heures avant sa mort.

De fait, il n'eut pas à choisir, car sa mère décéda quelques années plus tard. Il avait exercé la médecine dans la campagne

avoisinante et il revint prendre charge de la boutique d'apothicaire. Il était médecin-apothicaire. Cette double fonction lui fut très profitable.

Jean-Baptiste Pépin raconte que les médecins, pour obtenir gain de cause devant un tribunal, devaient pouvoir démontrer que le présumé fraudeur ne possédait ni titre ni compétence, pour assumer ses fonctions. Or, le fait de détenir ou non une licence demeure un repère bien relatif pour départager le bon grain de l'ivraie.

De l'avis de Jean-Baptiste Pépin dit Le Jeune, plusieurs praticiens ne possédaient pas de licence, bien qu'ayant été instruits de l'art de guérir, soit parce qu'ils ne connaissaient pas l'existence de l'Ordonnance de 1788, ou tout simplement parce qu'ils s'en croyaient exemptés.

De nombreux praticiens venant de l'étranger, et en particulier des États-Unis, étaient dans cette situation. Bien que formés à la pratique de la médecine, la législation se trouvait à faire d'eux des illégaux.

Jean-Baptiste avait noté que compte tenu de l'efficacité toute relative de la médecine de ce temps-là, il était fort difficile de démontrer l'incompétence des charlatans.

Vu l'absence d'une organisation légalement reconnue, représentant les médecins détenteurs d'une licence, c'était au médecin que revenait la tâche de

dénoncer et d'intenter des poursuites contre les illégaux.

Jean-Baptiste Pépin a noté que tout se passait comme si les députés, parmi lesquels on compte de nombreux médecins, avaient davantage cherché à contrôler les activités de ceux qui gravitaient autour de la médecine (apothicaires, sages-femmes) qu'à l'éradication de la pratique des guérisseurs et des illégaux.

Certes! Leur proximité inquiète: aussi sont-ils perçus comme menaçants et particulièrement enclins à ravir la clientèle du corps médical qui semble déjà bien obsédée par ce qu'il désigne lui-même comme «l'encombrement de la profession».

Sur cette question de l'encombrement de la profession, Jean-Baptiste Pépin dit Le Jeune, avait découpé plusieurs articles provenant de journaux telle la Minerve (12 mai 1828; 15 mai 1828; 22 mai 1828; 15 décembre 1828). Il avait inséré ces extraits d'articles dans le nouveau cahier de notes qu'il venait à peine d'ouvrir.

Oscar Pépin a trente-trois ans lorsque se déclare, en 1832, l'épidémie de choléra au Bas-Canada. C'est son père, Jean-Baptiste dit Le Jeune qui s'occupe de la boutique alors que son fils est aux États-Unis pour parfaire ses études.

Jean-Baptiste Pépin a alors noté que cette épidémie de choléra a malheureusement suscité des frictions entre les médecins et les apothicaires.

Il a noté qu'au début du mois de juin, plus de 7 000 immigrants ont été débarqués à la

station de quarantaine de Grosse-Île, près de Québec.

Malheureusement, malgré les mesures de précaution déployées par les autorités, certains d'entre eux, porteurs de la maladie, ont poursuivi leur route jusqu'à Trois-Rivières et Montréal.

Dès lors, l'épidémie a gagné très rapidement l'ensemble du territoire.

Ainsi, entre les mois de juin et le mois de septembre, le choléra asiatique aurait fait, selon les estimations de l'époque, plus de 3 800 morts dans la seule région de Québec et 4 000 à Montréal et dans ses environs.

Pourtant, les autorités canadiennes avaient pris certaines mesures d'urgence afin de parer au pire. En février 1832 avait été votée une loi prévoyant l'établissement d'un port de quarantaine pour tous les navires en provenance des pays touchés, de même que la mise sur pied de bureaux sanitaires à Québec et à Montréal.

Les responsables de ces services étaient tenus d'instaurer des mesures d'hygiène susceptibles de réduire les risques de contamination (nettoyage et purification des endroits publics) et de répondre aux besoins en soins médicaux.

Ils avaient aussi le pouvoir d'importer les médicaments nécessaires pour combattre l'épidémie et de créer des dépôts de remèdes.

D'après Jean-Baptiste Pépin, c'est surtout cette dernière mesure qui a donné lieu à une controverse entre les médecins et apothicaires.

Jean-Baptiste avait alors découpé un autre texte provenant du journal *La Minerve*, en date du 22 juin 1832. Cet article publiait la lettre d'un lecteur furieux de l'attitude des autorités. Ce dernier s'insurgeait contre le fait que le bureau sanitaire de Montréal défendait aux apothicaires de vendre «aucun remède qu'on puisse employer pour le choléra, et [...] de donner aucune prescription».

Cette situation lui semblait inadmissible dans «un moment où les médecins et leurs clercs ne peuvent suffire, où un malade est quelquefois 4 et 5 heures sans pouvoir obtenir du secours médical». Les apothicaires, ajoute-t-il, se «seraient acquittés avec honneur» d'une telle tâche avant de conclure que les «habitants des campagnes, qui ne peuvent aisément se procurer le secours du médecin, vont donc périr, parce qu'il aura plu à notre Bureau sanitaire de vouloir tout monopoliser».

Jean-Baptiste avait également découpé la riposte à cette dernière lettre: cette riposte en date du 2 juillet 1832 voyait le lecteur s'interroger sur les motivations réelles de l'individu offensé. Il concluait que si ce dernier «n'est rien autre chose qu'un apothicaire, le gain de l'argent est plus fort chez lui que la vie et l'intérêt du public».

Les controverses étaient courantes à cette époque. D'après monsieur Pépin, une décision du bureau sanitaire à l'effet de confier l'administration des dépôts de médicaments à des élèves en médecine plutôt qu'à des apothicaires était à l'origine de ce conflit.

Toutefois, malgré les interdictions émises par cet organisme, Jean-Baptiste Pépin, tout

comme plusieurs «chemists and druggists», n'ont pas hésité à inviter le public à se procurer chez eux les remèdes propres à combattre l'épidémie.

Par exemple, William MacDonnell a fait, à cette époque, la promotion de la «teinture anti-cholérique et stomachique de MacDonnell» à laquelle il prêtait les vertus suivantes: celle-ci est «douce et bienfaisante (et) possède la plus grande efficacité pour rétablir un estomac et des entrailles dérangés. [...] elle est admirablement adaptée à la crise actuelle, pour écarter les attaques insidieuses de cette maladie funeste qui vient malheureusement de se déclarer dans ce pays».

Les apothicaires Hedge & Lyman y sont aussi allés de leurs propres conseils: «Cette maladie alarmante s'étant déclarée en Canada [...] les soussignés recommandent comme remède préservatif le «célèbre Chlore Préservatif du Dr Morrison» et pour opérer la guérison «le Chlore Spécifique». Ces préparations, «ainsi que le Chlorure de Chaux, Pilules d'Opium, Champhre, et tous les autres remèdes prescrits par nos meilleurs médecins peuvent se procurer en gros et en détail chez Hedge & Lyman».

Jean-Baptiste Pépin a noté également qu'à compter de 1833, les médecins sont repartis en croisade afin que soit amendée l'Ordonnance de 1831. Selon certains, cette ordonnance comportait trop de failles pour permettre un contrôle efficace de l'exercice de la médecine et faire cesser les pratiques illégales.

De l'avis de monsieur Pépin, la voix des médecins ne se faisait qu'en partie

entendre, car les députés n'étaient pas convaincus du bien-fondé de leur requête.

Pis encore! L'opposition farouche de certains députés témoigne du fait que l'équation faite entre licence et compétence n'était pas dans l'esprit même des gens les mieux nantis et qui occupaient les postes de pouvoir.

À ce propos, Jean-Baptiste Pépin avait découpé un article tiré du journal le Canadien, en date du 4 mars 1833. Il rapportait les propos du député Boissonnault: «Si je veux être saigné, peu importe qui le fasse, pourvu que je sois bien saigné?» Et le journaliste de poursuivre en résumant l'intervention du député: «Il regardait plus aux talents de l'homme qu'à ce que disait la loi à son égard. Et cependant quelle différence y avait-il entre le meilleur et le pire? L'un pouvait aussi bien tuer ou guérir qu'un autre».

De nombreuses pages du manuscrit de Jean-Baptiste Pépin dit Le Jeune traitent de cette question.

Ce n'est finalement qu'en 1847 que les médecins obtiennent, via la création du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, le pouvoir de se gouverner eux-mêmes. Par le fait même, ils ont plus de poids sur la destinée des autres branches de l'art de guérir, dont, bien sûr, la pharmacie.

Il est évident, à la lecture de ce manuscrit, qu'au Bas-Canada, de 1833 à 1853, le domaine de la pharmacie connaît une popularité croissante. Les «chemists and druggists» se font plus nombreux que jamais.

Il est noté en marge du manuscrit que plusieurs d'entre eux ont respecté les démarches prescrites et obtenu une licence en bonne et due forme, tel n'est pas le cas pour tous. C'est cependant le cas d'Oscar Pépin qui s'est empressé, dès son retour des États-Unis, d'obtenir une licence auprès des autorités concernées.

L'on constate que contrairement aux lois concernant la pratique de la médecine, les lois concernant l'exercice de la pharmacie sont imprécises. L'Ordonnance de 1831 a établi des critères et des règles quant aux modalités de la pratique. Mais, dès 1837, la loi adoptée six ans auparavant est devenue caduque, semant la confusion autour des normes à respecter. À compter de cette date, le cadre légal antérieur, à savoir celui défini par l'Ordonnance de 1788, redevenait effectif.

Ainsi, les dispositions qui réglementaient depuis 1831 la tenue des pharmacies, la formation des apothicaires ainsi que la vente des poisons vifs n'avaient plus cours. Seule l'obligation de détenir une licence pour exercer la pharmacie demeurait.

Lorsque Oscar Pépin a pris la relève de son père, en 1840, le groupe des apothicaires et pharmaciens ne s'était pas encore mobilisé ni organisé pour pouvoir faire adopter une première loi régissant l'exercice de la pharmacie.

À son retour au Bas-Canada, Oscar Pépin a observé que la plupart des nouveaux praticiens étaient anglo-saxons. Il avait alors noté que les noms à consonance anglophone continuaient d'occuper le haut du pavé. Aux Bowles, Bowman, Davidson, Kneeshaw, Glass, Gows, etc., ne

répondaient, en définitive, que bien peu de praticiens francophones, tels les Brunet, Giroux, Martel, Picault et Pépin.

Selon Oscar Pépin, la plupart des pharmaciens qui pratiquaient à cette époque n'avaient reçu qu'une formation basée sur un apprentissage réalisé auprès d'un pharmacien ou d'un médecin.

Ainsi donc, avant 1847, les permis de pratique de la pharmacie étaient délivrés par les bureaux d'examineurs, lesquels étaient composés de médecins et de chirurgiens.

Cette situation de dépendance permettait aux médecins de contrôler le commerce des médicaments, ce qui, de l'avis d'Oscar Pépin, représentait, avec la pratique des accouchements, une partie importante de leurs revenus, en particulier à la campagne.

Ils exerçaient la pharmacie (comme l'avait fait tout au long de sa carrière, Jean-Baptiste Pépin dit Le Jeune), mais interdisaient aux pharmaciens de faire des consultations (comme cela était possible, par exemple, en Angleterre depuis 1815).

Lors de son séjour aux États-Unis, Oscar Pépin avait bénéficié d'une conjoncture favorable au développement de la pharmacie. Il s'était imprégné des valeurs de cette société qui voyait le pharmacien, c'était également le cas en Angleterre,

comme un praticien compétent, habilité à agir dans le secteur de la santé.

En 1847, le gouvernement termine «l'Acte pour incorporer les Membres de la Profession Médicale dans le Bas-Canada, et régler l'étude et la pratique de la Médecine et de la Chirurgie d'icelui» est alors voté. (41. Statuts du Canada, 10 et 11 Victoria, chapitre 26, 1847.)

Cette «grande charte» confère à la profession médicale le privilège de se gouverner elle-même et de réglementer la pratique des autres branches de l'art de guérir.

Toutes les mesures antérieures étaient annulées, sauf «les parties d'icelles qui ont rapport à la vente ou distribution des médecines en détail». Il est en effet stipulé que «rien du contenu du présent n'aura l'effet d'abroger aucune loi ou partie de loi en force dans le Bas-Canada, relative aux droguistes et apothicaires et à la vente de drogues par eux».

Lorsque les médecins ont conçu leur projet, un certain nombre de clauses relatives à l'exercice de la pharmacie et à la vente des poisons avaient été prévues. Un groupe d'apothicaires s'était mobilisé afin de faire retirer ces articles, affirmant avoir l'intention de soumettre à la législature un «bill» privé portant sur la pharmacie. Toutefois, ce dessein n'a pas eu de suites.

LE DOMAIN DE LA PHARMACIE À L'ÉPOQUE DE PROLOGUE

À Prologue, en 1852-1853, il n'y a pas de pharmacien... pas encore. Pas plus d'ailleurs que dans les seigneuries de la Gâtine et de la Chamaille. Cependant, les choses vont peut-être changer, car monsieur Oscar Pépin, pharmacien à Québec, projette de s'établir à Prologue et d'ouvrir une boutique de pharmacien.

Entre-temps, il y a la veuve Bernier, une herboriste de renommée et le docteur Harris qui voient à ce que les habitants aient les remèdes nécessaires à la guérison des malades. Ailleurs, dans la seigneurie de la Chamaille, il y a une certaine dame «Farfouille» qui se dit, guérisseuse. Il arrive également que de temps en temps, des vendeurs itinérants viennent proposer des remèdes plus miraculeux les uns que les autres, mais, leur présence, dans la seigneurie est très rare, car monsieur le juge de paix veille à ce que ces gens ne viennent pas troubler la paix du village.

En général, les habitants de Prologue ont surtout recours à la veuve Bernier et au docteur Harris.

Oscar Pépin a été formé en partie au Canada et en partie aux États-Unis. C'était à l'époque où la population cherchait des thérapies plus «douces» que celles offertes par le monde médical.

Ainsi donc, dans le deuxième tiers du XIXe siècle, les sectes et les médecines alternatives se sont développées rapidement aux États-Unis. Par exemple, Oscar Pépin s'est fait quelques amis parmi «Les Thomsoniens». Leur doctrine se fonde sur l'utilisation de plantes diverses et sur le rejet de la médecine et des médecins eux-mêmes. Cependant, monsieur Pépin n'a jamais adhéré à cette doctrine qui, selon lui, était trop radicale.

Par contre, il s'est vivement intéressé au développement de l'homéopathie. D'ailleurs cette méthode de traitement suscite déjà, via la création de plusieurs écoles en Europe et ailleurs, un engouement certain auprès de la population.

Même ici, au Bas-Canada, les homéopathes s'avèrent quelque peu populaires depuis le début des années 1850. Monsieur Pépin est également instruit des méthodes des homéopathes et, il utilise, sans jamais trop en parler, leurs principes dans la fabrication de nombreux produits que l'on peut retrouver à sa boutique de Québec.

Malgré cela, les moyens de combattre la maladie et la mort en 1853 sont minces. Ils sont davantage palliatifs que curatifs. Oscar Pépin le voit tous les jours parce que de nombreux médecins viennent s'approvisionner à sa boutique.

Ainsi, l'utilisation croissante de l'opium et de son «alcaldide», la morphine, à défaut de tuer le mal, permet de l'endormir. Les toniques (bouillons, manganèse ou quinine) et les stimulants

(alcool, camphre ou thé) sont abondamment prescrits par les médecins tout comme les purgatifs (préparations mercurielles).

Mais, les diverses préparations (sirops, toniques, purgatifs) prescrites par les médecins et qu'il compose sont progressivement concurrencées par celles que fabrique, à grande échelle, une industrie des remèdes secrets en plein essor.

Il fait observer que les formules secrètes vendues au Canada, depuis peu, proviennent de l'Europe. Par exemple, en France, en Angleterre, leur usage est depuis longtemps très répandu.

Certes! Dans ces pays, l'usage de ces remèdes est favorisé puisque l'État accorde des priviléges aux inventeurs de ces remèdes et à leurs descendants.

Dès la fin du XVIII^e siècle, quelques négociants installés au Canada se sont intéressés à ces produits. Quelques-unes des plus célèbres médications européennes de ce type n'ont donc pas tardé à être disponibles au Bas-Canada. Par exemple, parmi les remèdes secrets d'origine britannique importés figurent les Daffys Elixir, Batemans Drops et le Turfington's Balsam.

Oscar Pépin a toutefois observé que la mode pour l'obtention de ces remèdes commence à peine, en 1853, à prendre de l'ampleur.

COMMENT CELA SE PASSE-T-IL À PROLOGUE?

Les guérisseurs à Prologue	29
Invoquer les saints guérisseurs	31
Les maladies infectieuses	33
Les instruments	34
Les traitements	35
La chirurgie	36
Les accouchements	37
Le domaine sanitaire	38
L'influence du mouvement hygiéniste	39

LES GUÉRISSEURS À PROLOGUE

De nombreux habitants de Prologue et d'ailleurs au Bas-Canada ne consultent le médecin qu'en extremis, car d'autres gens sont perçus comme capables de guérir certaines maladies graves, comme par exemple, les apothicaires et tous ceux qui ont reçu des dons ou qui ont acquis des connaissances à la suite d'expériences diverses sur les animaux et les plantes.

À Prologue, il y a le bonhomme Borduas qui vous «ramanche» un membre, le temps de le dire. Il paraît que même le docteur Harris a eu recours à ses services. Mais, de cela, il n'en parle pas, ou si peu!

Il y a aussi, la veuve Bernier, une herboriste hors de l'ordinaire. D'aucuns disent avoir vu, plus d'une fois, notre bon docteur lui demander conseil sur la préparation de certains remèdes. Encore là, ce ne sont que des rumeurs.

Le docteur Harris ne voit pas encore d'un mauvais œil la pratique de ces guérisseurs contrairement au vieux docteur Lemaître qui, pareil à la grande majorité de ses confrères, a toujours qualifié ces guérisseurs de charlatans.

Pour ces médecins, les marchands de racines ou d'herbes, les «rabouteurs» ou «ramancheurs», les guérisseurs de consomption, les pharmaciens qui s'intitulent médecins, les spécialistes pour le mal de la matrice, les sages-femmes et les faiseurs d'onguents miraculeux sont tous des charlatans.

Contrairement au docteur Lemaître et à ses acolytes, la majorité des habitants de Prologue ne voient pas les guérisseurs d'un mauvais œil. Ils ne sont pas les seuls. La preuve en est que les députés élus au gouvernement ont fait la sourde oreille aux revendications des médecins lorsque ceux-ci réclamaient le renforcement des peines contre les praticiens illégaux.

Le docteur Harris considère qu'il y a de nombreuses raisons à cet état de choses. Entre autres, l'orthopédie n'était que sommairement enseignée à l'École de médecine. Ainsi, plusieurs médecins avouent comme le docteur Harris qu'ils manquent de connaissance et

d'habileté pour traiter fractures et luxations. C'est pourquoi la plupart des notables de Prologue ainsi que plusieurs membres de leur famille sont allés chez le vieux Borduas, le «ramancheun». Cependant, depuis quelques mois, le docteur Harris a pris du gallon et du respect auprès de la population de Prologue depuis qu'il a si habilement sauvé la vie du jeune Paulin Larose dont il a dû amputer deux doigts.

Et puis, aux dires du docteur Harris, il n'y a pas que les «ramancheurs» et autres gens du même acabit qui font ombrage à la pratique médicale. Il y a aussi la place qu'occupe la religion dans le quotidien des habitants du Bas-Canada. L'Église n'enseigne-t-elle pas que la maladie est voulue par Dieu pour éprouver certaines personnes et les rendre plus fortes? Le docteur Harris s'insurge contre cette malheureuse résignation.

Mais, pour une habitante comme madame Perrette Lacoste, il est normal que ce soit Dieu qui décide du moment de la guérison. Selon cette dernière, les malades n'ont qu'à prier, fréquenter les lieux de dévotion et invoquer les saints guérisseurs avant de recourir aux médecins!

Plus encore! certains habitants vous diront que seules les personnes relativement fortunées peuvent se payer les soins médicaux. Toutefois, à Prologue, le docteur Harris n'a jamais refusé de traiter un malade à cause de son manque d'argent d'autant plus qu'il n'est pas rare que le vieux Borduas soigne également ses patients gratuitement.

— Ma foi! dirait Augustin Lebeau, aux États-Unis et dans le Haut-Canada, on s'en tient au principe de la libre pratique de la médecine, la population étant libre de choisir qui elle veut pour se faire soigner. Alors pourquoi devrait-il en être autrement au Bas-Canada? Pourquoi essayer d'empêcher ce type de pratique et vouloir interdire l'exercice de la médecine à tous ceux qui ne détiennent pas de permis? Selon Augustin Lebeau, il est malheureux que certains médecins prétendent que les guérisseurs constituent un danger pour les individus et les familles, qu'ils volent la population en abusant de sa crédulité et de son ignorance, qu'ils empiètent sur leurs droits et freinent l'influence bénéfique qu'ils pourraient avoir auprès de la population.

Augustin Lebeau est d'avis que les médecins sont surtout frustrés de revenus qu'ils feraient s'ils étaient les seuls à exercer. D'après lui, c'est principalement ce dernier argument qui est à la base de l'action du corps médical contre les guérisseurs. Et, il ajoute:

— Certes! Je puis reconnaître que certains guérisseurs ne sont que des charlatans toujours prêts à abuser de la crédulité des habitants, mais cela n'est pas nécessairement la norme et puis, après tout, comme dirait ma mère, les médecins ne sont pas infaillibles.

— J'ai lu qu'aux États-Unis, les autorités n'osent pas intervenir en ce domaine. Ici, au Bas-Canada, à ce que je peux constater, les autorités interviennent très peu (bien qu'il existe depuis 1788 une loi interdisant l'exercice illégal de la médecine dans la province).

— Et puis, à Prologue, la sage-femme, jusqu'à tout dernièrement, a toujours été bien vue, même par le docteur Lemaître qui s'en était fait une alliée.

— Ma foi, j'ajouterais que le docteur Harris est d'autant plus conscient de la nécessité de ces alliances que sa soeur Élisabeth projette d'apprendre le métier de sage-femme et de seconder son frère lors des accouchements.

INVOQUER LES SAINTS GUÉRISSEURS

Une chronique d'Augustin Lebeau

Prologue, le lundi 23 mai 1853

[...] Le temps est revenu à la normale. Le soleil, timide en début de journée, s'est finalement imposé. Tout laisse présager du beau temps pour demain.

[...] Ce matin, ma promenade quotidienne m'a mené tout droit au hangar du marchand Eustache Lavoie. J'y ai rencontré Sylvestre Lebreton, un vieux marin français arrivé depuis peu dans la seigneurie et qui profite de la généreuse hospitalité du marchand. Ce vieil homme se mêle rarement aux affaires du village, mais il s'est déjà fait plusieurs amis.

Nous avons parlé de phénomènes naturels et des réactions des habitants de Prologue qui voient dans certaines manifestations atmosphériques une action divine ou diabolique. Je pérorais sur la simplicité et la naïveté des gens lorsque, d'un geste large de la main, il m'interrompit:

— C'est dans la nature des hommes de voir dans les particularités du temps des signes divins ou autres. Pour moi, les caprices de la nature, les maladies, la souffrance ont eu, de tout temps, un entendement superstitieux ou spirituel pour les hommes de partout dans le monde.

— Ainsi, dans plusieurs régions de France, lorsque les habitants sont malades, ils s'adressent d'abord aux saints avant de consulter le médecin. Il y a Saint-Gilles pour la peur; Saint-Marcou pour les clous, l'eczéma ou toutes autres maladies de la peau; Saint-Méen ou Saint-Mein pour la gale ou lorsque les mains sont atteintes; Saint-Côme et Saint-Damien pour les hernies; Sainte-Appoline pour le mal de dents; Saint-Denis pour l'eczéma; Saint-Laurent pour le feu et les inflammations; Saint-Onuphre pour les rhumes, les douleurs et la paralysie; Sainte-Wilgeforte pour les cas désespérés, les maux d'estomac ou le rachitisme; Saint-Léonard, Sainte-Tiquerie, Saint-Sulpice, Saint-Léger ou Saint-Mellon pour faire marcher les enfants; Saint-Lubin pour le mal de ventre; Saint-Benoît contre les sorciers; Sainte-Clothilde pour la paralysie; Sainte-Honorine pour les maux d'estomac; Saint-Hildevert pour les vers; Saint-Clair pour les yeux; Saint-Guillaume pour les rhumatismes.

— Croyez-moi, m'sieur Lebeau, j'ai connu une grand-tante, une brave femme, vieillotte, sèche et ridée comme un cœur de noisette — mais bonne aussi comme lui — qui me disait couramment:

— Mon pauvre enfant, j'ai sept saints dans le ventre!

— Elle croyait avoir sept maladies relevant chacune d'un guérisseur particulier. Elle les nommait ainsi: Saint-Hildevert pour les vers; Sainte-Radegonde pour le cœur; Saint-Fiacre pour la pleurésie, la pneumonie, les crachements de sang; Saint-Guy pour la tremblote;

Saint-Gilles pour l'eczéma; Saint-Georges pour les démangeaisons; et, par-dessus tout, Saint-Benoît, qui chasse les sorts et aurait pu, à lui tout seul, la débarrasser d'un coup.

— M'est d'avis, dis-je, que les habitants du Bas-Canada sont moins portés sur ce «mal de saints»! Ce n'est pas que nous n'avons pas recours à eux. Par exemple, il y a Saint-Antoine de Padoue pour les objets perdus; Sainte-Appoline pour le mal de dents; Saint-Aubert pour la protection des bestiaux; Sainte-Barbe pour la foudre; Saint-Blaise pour les maux de gorge; Saint-Étienne pour la bonne mort; Saint-Nicolas pour trouver un mari; Saint-Roch pour les épidémies.

Mais, ici à Prologue, les habitants se contentent de les prier et de leur demander d'intercéder. Nous n'avons pas ces sortes de pèlerinages dont vous m'avez déjà parlé et dont le seigneur Prologue a déjà été témoin lors de ses nombreux voyages en France.

— Et puis, il y a certainement des expressions que nous utilisons et qui rappellent ces sortes de croyances comme par exemple, nous disons pour quelqu'un qui a la tremblote qu'il a «la danse de Saint-Guy». Cette expression n'est pas sans rappeler votre Saint-Guy qui guérit les gens qui ont la tremblette!

Oh! Nous avons discouru sur le sujet pendant une bonne heure. L'homme était fort intéressant. Je dus partir, car je devais aller au magasin pour faire quelques commissions pressantes pour ma mère et travailler avec mon ami Eustache sur le coût des produits qu'il vend aux habitants de Prologue. [...].

Augustin Lebeau

LES MALADIES INFECTIEUSES

La variole est la seule maladie infectieuse contre laquelle on bénéficie, depuis 1765, d'un moyen de prévention: l'inoculation, puis la vaccination à partir de 1801.

Le docteur Harris sait que la vaccination s'est répandue surtout à partir de 1815. Elle devint même un programme du gouvernement. Puis, outre la variole, la rougeole continue de faire des victimes et la scarlatine apparaît occasionnellement parmi la population du Bas-Canada. Ces maladies sont reconnues comme contagieuses, de même que la petite vérole et la médecine ne connaît aucun moyen de s'en préserver.

Bien malgré lui, le docteur Harris admet que la médecine est aussi démunie devant les autres grandes maladies infectieuses comme le choléra, le typhus, la scarlatine, la tuberculose et la rougeole.

À Prologue et ailleurs, certains croient que ces maladies sont d'origine météorologique et constitutionnelle, qu'elles se manifestent à la suite de certaines conditions météorologiques et lorsque l'organisme est affaibli par le manque de sommeil, de nourriture ou d'exercice. Certains médecins pensent même que le choléra frappe de préférence les peureux et les gourmands. Le docteur Harris n'adhère pas à ces explications qu'il trouve souvent très peu scientifiques. Toutefois, il ne saurait expliquer par quelles voies ces maladies prolifèrent.

À cette époque, les autorités croient que le seul moyen efficace de combattre ces fléaux est la quarantaine. Encore faut-il l'observer correctement!

— Foi d'Augustin Lebeau! Comment voulez-vous que la population se fasse une idée alors même que le corps médical reste très divisé sur les soins à donner. Même le docteur Harris en perd son latin. Prenons l'exemple du traitement du choléra. Qu'il suffise de dire que certains médecins traitent le choléra par la saignée, l'opium, les cataplasmes, tandis que d'autres préfèrent le mercure.

LES INSTRUMENTS

Du temps de Prologue, les médecins disposent de certains instruments, comme le thermomètre, la loupe et le microscope; en 1830 le stéthoscope arrive au Canada. Il a été inventé en 1819 par le Dr Laennec.

Les livres, les journaux [la Lancette Canadienne (1847); le Journal de médecine de Québec, (1826); The British American Journal of Medical and Physical Science (1845-1850);The British American Medical and Physical Journal (1850-1851); Canada Medical Journal and Monthly Record of Medical and Surgical Science (1852-1853); Journal d'hygiène populaire (1826-1827); The Medical Chronicle or Montreal Monthly Journal of Medicine and Surgery (1844-1845); The Montreal Medical Gazette (1844-1845)] et les revues de médecine font également partie de l'arsenal des instruments utilisés par le docteur Harris. À chaque fois qu'il en a l'occasion, on le voit concentré, le nez dans ses livres...

Charles Harris a lu tous les ouvrages du Dr Laennec, ce grand homme, comme il se plaît à le qualifier. Il consulte régulièrement l'ouvrage suivant: «De l'auscultation médicale» ou «Traité du diagnostic des maladies des poumons et du cœur fondé principalement sur ce nouveau moyen d'exploration».

Dans la maison du docteur Harris, il y a une pièce qui est assez spacieuse, localisée au sud-est de la maison. C'est le cabinet du médecin. Un peu partout, nous retrouvons les instruments du médecin comme: un portefeuille de poche contenant divers instruments de chirurgie; une petite boîte d'instruments à disséquer; une boîte contenant une seringue avec tout l'assortiment complet; deux autres petites seringues, l'une pour le pénis et l'autre pour le vagin; une boîte d'instruments d'obstétriques contenant une paire de «Shirt Forceps», une paire de «Levy Forceps», un crochet, etc.; un portefeuille contenant les instruments nécessaires pour extraire les dents; quatre forceps à dents; un autre «dairen» avec deux clefs; un cathéter d'argent de femme; deux petites boîtes contenant des petites balances et poids; un lot de lancettes; deux cathéters (ou sonde) pour hommes; une vis chirurgicale ou tourniquet; un marbre pour pilules; deux petits pilons; une boîte vide à instruments avec serrure et clef; 17 petits flacons avec couverts en cuivre avec remèdes; trois petits flacons avec couverts en fer blanc et quatre autres avec bouchons de verre avec remèdes; trois petits pots blancs avec remèdes, un lot de grandes et petites fioles et tous les remèdes qui se trouvent dans les tiroirs; poids pour peser l'or; deux mesures d'apothicaire en verre; un stéthoscope, un microscope.

Sur un mur il y a une pharmacie avec ses petits contenants (camphre, médicaments, graisse d'ours, bouteilles d'huile de castor, gallons d'huile de morue, bouteilles de résine de sapin, plusieurs livres de salpêtre, sel de médecin, plusieurs seringues en étain, bouteilles de sirop de citron, plusieurs livres de soda, quelques livres de souffre). Dans la pièce, il y a également un fauteuil et une table pour permettre l'examen des patients.

LES TRAITEMENTS

Du temps du docteur Lemaître et du docteur Harris, les médecins visent plutôt à rétablir l'état général du malade. On utilise, par exemple, des purgatifs, des vomitifs, des saignées, ou des sudorifiques, ou des toniques: bouillons, manganèse ou quinine, et des stimulants (alcool, thé, camphre).

Le docteur Lemaître utilisait également des alcools, même chez les enfants. Pour sa part, le docteur Harris évite d'utiliser certains traitements qu'il trouve trop agressifs, surtout chez les enfants.

Comme d'autres habitants de Prologue, il a entendu parler du traitement qu'un docteur, résidant dans la seigneurie de la Vadrouille avait donné à un enfant de trois ans, atteint de scarlatine. Le pauvre enfant avait reçu, entre le 10 et le 15 juillet 1845, une demi-bouteille de porto, une demi-bouteille de brandy et du bouillon de bœuf. Certes! Il ne survécut pas à un tel traitement.

Il paraît que ce même médecin faisait une grande utilisation des sangsues comme moyen de prévenir et de guérir toutes les maladies.

Le docteur Harris a entendu parler d'un autre cas qui avait fait jaser la population à des lieues à la ronde. Le voici: en 1846, une jeune fille qui avait des vers reçut comme traitement du brandy à toutes les 10 minutes et un suppositoire d'huile de castor. Dans la soirée, on lui appliqua 12 sangsues; elle mourut le lendemain, à quatre heures du matin.

Lors de certains traitements, Charles Harris et d'autres médecins utilisent de l'opium comme médicament contre certaines maladies comme le choléra, la diarrhée et l'épilepsie. Selon le docteur Harris, l'opium permet de mieux calmer la douleur et les pharmaciens peuvent s'en procurer facilement. Il utilise également la digitaline comme tranquillisant cardiaque et dans les cas d'épilepsie.

LA CHIRURGIE

La chirurgie est, de l'avis du docteur Harris, la discipline dont les médecins tirent le plus de fierté. D'après lui, le succès de la chirurgie, dans cette première moitié de XIXe siècle, tient à une meilleure connaissance de l'anatomie, à la suite de l'introduction de cours pratiques de dissection, mais aussi à la découverte des techniques hémostatiques et surtout des anesthésiques qui permettent de faire des opérations sans douleur... ou presque!

Les anesthésiques ont été utilisés très tôt au Bas-Canada, quelques mois seulement après avoir été découverts par Morton (l'éther, en 1847) et par Simpson (le chloroforme, en 1847).

Le docteur a lu que la première opération faite sous anesthésie générale à l'éther fut effectuée le 2 mars 1847 par W. Nelson et son fils Horace sur une femme atteinte d'une tumeur à la jambe.

Quant au chloroforme, il aurait été utilisé la première fois par le Dr Worthington, au cours du mois de mars 1847. Il fut également administré, en février 1848, par les Dr Duglas et Dr Sewell sur un matelot français, à l'hôpital de la Marine.

Au Canada, on suit la méthode anglaise bien que l'éther soit considéré comme un anesthésique plus sûr. À ce sujet, le docteur Harris croit que les décès causés par l'emploi du chloroforme sont beaucoup plus fréquents que par l'utilisation de l'éther.

Au Canada comme en Angleterre, on préfère le chloroforme parce qu'il est moins explosif que l'éther et parce que son inhalation est moins désagréable et son action plus rapide, plus complète et plus durable.

D'après le docteur Harris, l'utilisation de ces anesthésiques est une délivrance pour les patients et pour les chirurgiens qui peuvent maintenant pratiquer dans le calme des opérations plus longues et plus difficiles.

Depuis le début de son travail comme médecin de Prologue et des environs, Charles Harris a eu à faire quelques interventions chirurgicales comme l'ouverture d'abcès, la réduction des fractures, des amputations (il a amputé deux doigts d'une main du jeune Paulin Larose), l'opération des tumeurs, et l'extraction des dents.

Malheureusement, il a dû également faire quelques-unes de ces opérations à froid.

Il arrête les hémorragies avec des tourniquets et il prend grand soin de désinfecter ses instruments bien que cette question ne soit pas une grande préoccupation pour de nombreux médecins qui n'y portent guère attention.

Pour fermer les plaies, il se sert plutôt d'un linge couvert d'huile (à cette époque, les sutures ne sont pas encore inventées). Malgré tout, ces opérations demeurent douloureuses et plusieurs se terminent souvent mal à cause des infections.

LES ACCOUCHEMENTS

À Prologue, les accouchements se pratiquent à la maison. Les sages-femmes de la seigneurie ont mis plus d'un enfant au monde. Justement, le 25 décembre dernier, deux enfants sont nés. Le premier est né dans la nuit, vers les trois heures du matin. Il s'agit d'une petite fille. Sa mère, madame Luce Tremblay, l'a appelée Dosithée. Cette petite est la fille de monsieur Philippe Bergeron.

Vu l'absence du docteur Harris et vu l'heure à laquelle madame Bergeron est entrée dans «les douleurs», c'est la sage-femme, Laura Johnson, qui a aidé à l'accouchement. Imaginez! Cette dame est âgée de 81 ans et elle est encore très alerte. De plus, elle demeure sur la concession voisine, à l'est de celle de Philippe Bergeron, ce qui lui a permis d'être rapidement sur les lieux.

Le deuxième enfant est un garçon, fils de Julien Duperré et d'Eugénie Lavoie. Ces derniers résident sur le lot 2180, dans la côte Sainte-Justine. Madame Pélagie Durand, l'épouse de Robert Scott qui demeure au village, est venue mettre cet enfant au monde. Madame Durand est une autre sage-femme qui a appris son métier de sa mère, madame Eugénie Dubonheur, une sage-femme originaire de Montréal. C'est avec cette dernière que mademoiselle Élisabeth Harris apprend le métier de sage-femme.

Il paraît que madame Johnson a demandé à ce que l'on fasse venir le médecin, car elle a craint, un moment, une complication. En effet, seul le docteur Harris est autorisé à prescrire des médicaments et à utiliser des forceps. Heureusement, malgré l'absence du docteur, madame Johnson et la mère ont bien travaillé de sorte qu'il n'y a eu nul besoin d'utiliser les forceps ou bien encore, nul besoin d'avoir recours à l'ergot (champignon parasite du blé qui contamine la farine et qui provoque des convulsions favorisant le processus) comme le font certains médecins dans la campagne avoisinante quand un enfant tarde à venir.

C'est aussi le docteur Harris qui, seul, peut pratiquer une césarienne. Cette méthode est connue depuis 1760, mais sa pratique date du début du XIX^e siècle et encore, on ne la pratique qu'en cas de décès de la mère.

Cette pratique permet de faire baptiser l'enfant et éventuellement de le sauver.

Le docteur Harris a révélé que la formation en obstétrique qui lui fut donnée était très sommaire même s'il a suivi deux cours de six mois chacun. Les cours étaient essentiellement théoriques, de sorte qu'il a peu eu l'occasion de se familiariser avec les maladies des femmes enceintes, d'assister à des accouchements et d'en pratiquer. C'est pourquoi, à Prologue, il apprécie tant le travail des deux sages-femmes qui l'assistent parfois et qui sont généreuses dans la transmission de leurs connaissances et de leur expérience.

LE DOMAIN SANITAIRE

Au début du XIXe siècle, l'hygiène publique constitue peu de choses. Il n'y a pas dans les villes de médecins chargés de veiller à la protection de la santé publique. Les règlements contiennent très peu d'articles sur les normes sanitaires, sauf certaines prescriptions sur le nettoyage des rues, les vidanges, la qualité des viandes et quelques autres points. Il n'y avait pas de bureau sanitaire chargé de veiller à la propreté de l'environnement et à la prévention des maladies.

À Québec, cette tâche relevait des juges de paix qui avaient la responsabilité de faire appliquer les quelques règlements de la ville. Ces derniers étaient choisis par le gouverneur parmi les notables de la ville; c'était par hasard que l'on comptait parmi eux quelques membres du corps médical.

Ainsi donc, les décisions importantes relatives à la santé publique de la colonie relevaient du gouvernement. S'il survenait un problème particulier, telle une épidémie, c'est le Conseil exécutif qui veillait alors à prendre les mesures d'urgence (vaccination, Bureau de santé, quarantaine, etc.). Le fléau passé, ces mesures cessaient de s'appliquer.

En 1832, lors de l'épidémie de choléra, le rôle qu'on confia aux médecins fut secondaire. Parmi les 16 personnes appelées à constituer le Bureau en mai 1832, il n'y eut qu'un seul médecin, Thomas Fargues.

Par contre, en 1851, le Bureau de santé créé par le gouvernement comptait quatre médecins parmi ses neuf membres.

Québec et Montréal furent dotés d'un comité de santé dès leur constitution juridique, en 1833: le comité des marchés, celui de l'aqueduc et celui de la santé. En 1843, on trouvait au moins un médecin dans cinq des sept comités de la municipalité.

Cet intérêt des médecins pour les affaires publiques, l'hygiène et la santé fut à l'origine, dans les années 1850, de l'élection de deux médecins à la mairie de Québec: J. Morin et O. Robitaille. C'est également pour cette raison que Charles Harris s'est lancé en politique municipale. Sa campagne a porté sur la santé publique et les mesures d'hygiène nécessaires à la disparition de certaines maladies.

L'INFLUENCE DU MOUVEMENT HYGIÉNISTE

Entre 1835 et 1849, la baisse de la mortalité dans la population du Bas-Canada serait, en partie, de l'avis du docteur Harris, attribuable, au mouvement hygiéniste qui prit de l'ampleur durant ces années. Ce courant qui traversa l'Occident était soutenu par des humanistes tels Villermé, Fodéré, Chadwick et Parent-Duchâtelet pour qui il était immoral de laisser souffrir et mourir tant de pauvres gens sans leur venir en aide.

Ils préconisent donc un certain nombre de mesures: isolement des malades, propreté de l'eau, de l'air et des aliments, expulsion des déchets et des animaux morts hors des villes et propreté des rues.

Au Bas-Canada, ce courant vit le jour vers 1825, puis se développa rapidement après les épidémies de choléra de 1832 et 1834. Les médecins y jouèrent aussi un grand rôle en prônant plusieurs réformes sanitaires importantes.

«Ce sont eux qui, parmi les élites, demandèrent avec le plus d'insistance que l'on institue des mesures d'hygiène dans les villes, que l'on mette en place des quarantaines, que l'on stoppe l'immigration en période d'épidémie, que l'on construise des hôpitaux pour les malades contagieux et que l'on assigne des contrôles d'hygiène dans la population.»